

R.I.C. SPRL - CONDITIONS GENERALES

1. Champ d application

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes commandes passées par l'acheteur auprès du vendeur et à tous nos contrats de vente, en ce y compris les contrats de prestations de service.

Ces conditions générales excluent, à défaut d'acceptation écrite du vendeur, toutes les conditions générales et particulières d'achat de l'acheteur. Aucune dérogation à ces conditions générales ne sera admise sans confirmation écrite du vendeur.

Toute commande ne sera acceptée par le vendeur que par confirmation écrite de celle-ci à l'acheteur ou par la livraison effective des produits et/ou des services concernés.

Sauf preuve contraire, l'acheteur reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales.

2. Facturation et paiement

Le montant repris sur la facture est celui en vigueur le jour de la commande. Il s'agit d'un montant net, TVA et taxes inclus.

Un acompte, mentionné et fixé lors de la passation de la commande, peut être exigé par le vendeur.

Toute réclamation relative à la facture doit être notifiée, par courrier recommandé, au vendeur au plus tard dans les 8 jours ouvrable de sa réception à défaut de quoi elle ne sera pas prise en compte.

Sauf stipulation contraire, toutes nos factures sont payables, en Euro, au comptant à la livraison et sans escompte.

Tout défaut de paiement, entraîne l'application, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 10 % avec un minimum de 75,00 €, plus des intérêts de retard de 1 % par mois entamé calculés sur le montant total de la facture.

3. Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatifs et aucun retard de livraison ne peut donner lieu à la résiliation par l'acheteur du contrat de vente ou au paiement de dommages et intérêts de la part du vendeur.

Cette clause n'est pas applicable à un acheteur agissant à des fins non professionnelles qui bénéficie des droits légaux.

En outre, le vendeur a le droit de refuser de vendre ses produits en fonction de la disponibilité et de la suffisance de ses stocks, ou pour tout autre motif légitime, et conserve le droit d'effectuer des livraisons partielles.

Sauf stipulation contraire, les frais de livraison sont à la charge de l'acheteur et seront portés en compte en facture.

4. Réserve de propriété

Les produits livrés restent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement du prix, en ce compris les intérêts de retard et indemnités éventuelles. A défaut de paiement du prix à l'échéance, le vendeur a le droit de reprendre les produits aux frais de l'acheteur.

5. Garantie

5.1 Acheteur agissant à des fins professionnelles

Tout vice apparent ou défaut de conformité affectant les produits livrés doit être motivé et notifié au vendeur, par lettre recommandée, dans les 8 jours ouvrables de la livraison des produits.

La réception des produits par l'acheteur ou ses préposés a pour effet de couvrir tout vice qui pouvait être constaté au moment de la livraison.

Durant une période de 1 an à partir de la livraison des produits, la garantie du vendeur se limite exclusivement, soit à la réparation ou au remplacement des produits défectueux par un bien conforme, soit à la restitution ou réduction du prix facturé, sans autre dédommagement.

En outre, la responsabilité du vendeur est exclue en cas de dommage causé conjointement par un défaut des produits livrés et par la faute de la victime ou d'une personne dont la victime est responsable. La garantie expire après cette période de un an.

5.2 Acheteur agissant à des fins non professionnelles

Les garanties applicables à l'acheteur à des fins non professionnelles, qui a des droits légaux, seront celles régissant la vente de biens de consommation, lesquels ne sont pas affectés par la présente garantie.

6. Résiliation

En cas de résiliation unilatérale de toute vente par l'acheteur, celui-ci est redevable au vendeur, à titre d'indemnité de dédit, d'une somme égale à 30 % de la valeur hors TVA du prix de vente.

7. Force majeure

La survenance de tout événement de force majeure affectant les parties ou leurs fournisseurs et retardant ou rendant impossible l'exécution de leurs obligations respectives, suspendent l'exécution de leurs obligations respectives.

La partie qui invoque un tel événement notifiera à l'autre partie dans les plus brefs délais la preuve de sa survenance.

Le cas échéant aucune partie ne pourra réclamer une quelconque indemnité à l'autre partie.

8. Sous-traitance et cession.

Le vendeur pourra sous-traiter tout ou partie de l'exécution de la vente à un tiers sans l'accord préalable de l'acheteur.

Le vendeur pourra céder tout ou partie de la vente à un tiers sans l'accord préalable et écrit de l'acheteur.

9. Droit applicable et compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge, même en cas d'appel en garantie.

Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de ces conditions générales ainsi qu'à toute conventions auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut être résolu à l'amiable, est soumis à la compétence exclusive des juridictions de Bruxelles, sans préjudice aux dispositions applicables du Code judiciaire s'il s'agit d'une contestation entre le vendeur et un acheteur non professionnel.